

Vers un *Dictionnaire Toponymique de la Province de Liège* : Ancrage du projet et réglage de la structure

1. Introduction

Cet article fait suite à la présentation par l'auteur, devant les membres de la section wallonne de la Commission royale de toponymie et dialectologie réunis à Bruxelles le 21 mai 2012, d'un projet de recherche entrepris au printemps 2011, conduit sur un thème de toponymie romane et placé sous le titre général de *Patrimoine toponymique belgoroman : édition des documents toponymiques de la Belgique romane*. Nous reprenons et développons ici l'essentiel des points abordés au cours de cette présentation, où nous avons mis l'accent (2) sur les attendus du projet et son installation, (3) sur les travaux effectués, (4) sur les opérations en cours, du moins en ce qui concerne la phase de travail actuelle, qui se cantonne à la toponymie de la province de Liège et atteindra son terme au printemps 2013, (5) sur la concrétisation de ce projet – sous la forme d'un dictionnaire – et sur les principaux aspects de la microstructure attachée à cet objet concret, tout en prenant appui (6) sur quelques articles-types. Ce projet, conçu en août 2009, promu par Mme Marie-Guy Boutier, retenu à l'issue de la campagne d'appel à propositions 2010, démarré au printemps 2011, se développe dans le contexte institutionnel du Département de Langues et littératures romanes de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège et bénéficie du soutien financier du Fonds National de la Recherche Scientifique.

2. Formulation du projet

Les attendus du projet, tels qu'ils furent formulés lors de sa conception, s'énonçaient en ces termes :

« Il s'agira de dépouiller les travaux de toponymie wallonne cités dans les bibliographies de référence (*Germain & Toussaint 1975, Germain 1985, Germain 2003*)⁽¹⁾, en accordant la priorité des recherches aux travaux reconnus pour leurs qualités, et de dépouiller également les travaux inédits que constituent, parmi les mémoires de licence, ceux qui répondent à la même exigence de qualité. On sélectionnera, dans l'ensemble des informations contenues dans ces travaux, les informations relatives aux seuls toponymes inclus dans la nomenclature qui aura été établie à partir des données contenues dans la Carte topographique, puis, à partir de cette sélection, reconstruira en plusieurs index cette nomenclature, en variant les critères retenus dans la définition de chaque macrostructure. Ces objectifs répondent à l'ambition de rendre exploitables des données toponymiques qui, telles qu'elles sont contenues dans la Carte topographique et dans les bases de données cartographiques, forment un stock peu exploitable en l'état ; mais qui, une fois confrontées et reliées aux données contenues dans les travaux de toponymie qui auront été dépouillés, et dès lors remises en perspective, se révéleront d'un intérêt majeur pour l'étude du lexique toponymique et, plus largement, du lexique général. On aura ainsi à construire :

« (1) Un répertoire principal dont les entrées seront les formes toponymiques contenues dans la Carte topographique, spécialement les formes composant le corpus toponymique fourni par les écritures portées sur les feuilles de la série à grande échelle (un 20 000^e) de la Carte topographique de la Belgique, dressée et publiée par l'Institut Géographique National (IGN) ; – répertoire où le contenu des articles consistera dans une reprise ordonnée des informations collectées à partir du

⁽¹⁾ Au nombre desquelles nous avons, le temps venu, ajouté *Germain & Toussaint 2011*.

dépouillement des travaux de toponymie, identifiés par des renvois. La structure de ce répertoire intégrera des rubriques réunissant les informations qui, dans l'identification des toponymes, sont réputées fondamentales : attestations, nature des lieux désignés, signifié attribué aux toponymes.

« (2) Un premier index secondaire dont les entrées seront les titres des travaux contenant des informations relatives aux toponymes portés sur la Carte topographique, et où le contenu des articles consistera dans des renvois au répertoire principal et aux autres index secondaires.

« (3) Un deuxième index secondaire dont les entrées seront les noms des catégories référentielles à travers lesquelles les auteurs de ces travaux décrivent les lieux référés par les toponymes qu'ils ont étudiés, et où le contenu des articles consistera dans des renvois au répertoire principal et aux autres index secondaires ; la typologie des référents toponymiques dégagée à partir de cette structuration pourra permettre de formuler des suggestions en vue d'une amélioration de ce qui, dans le travail cartographique, concerne les tâches de collecte relatives aux objets désignés.

« (4) Un troisième index secondaire dont les entrées seront les unités formationnelles (lexicales, onomastiques, etc.) répondant aux toponymes du répertoire principal, et où les articles feront apparaître la chronologie des attestations correspondant aux formes du répertoire principal ; la distinction entre ce qui, dans les écritures cartographiques, fonctionne comme désignant générique ou désignant spécifique sera mise en œuvre à ce stade de l'analyse toponymique.

« À l'issue de ce travail, non seulement on formulera, à l'intention particulière des opérateurs cartographiques, des conseils méthodologiques en vue d'améliorer la collecte de l'information toponymique ; mais, surtout, on fera le compte des unités toponymiques qui, parmi les toponymes portés sur la Carte topographique, ont jusqu'à présent, au vu du contenu des travaux dépouillés, échappé à la sagacité des toponymistes, et dégagera une typologie de ces unités manquant à l'appel – unités toponymiques et types toponymiques sur lesquels il pourra alors

sembler souhaitable de suggérer aux toponymistes qu'ils axent des recherches futures. »

Le projet ainsi formulé composait avec l'éventualité d'une collaboration des instances toponymiques de l'IGN, notamment en ce qui concernait la facilitation de l'accès aux données toponymiques, autrement dit, l'extraction de la nomenclature toponymique portée sur la Carte topographique et des informations relatives aux lieux couverts par cette nomenclature. Notre interlocuteur à l'IGN, d'abord très vivement disposé à nous communiquer les bases de données facilitatrices, a, au fur et à mesure que la perspective d'un démarrage du projet se précisait, revu ses ambitions à la baisse, limitant d'abord le champ de facilitation à une banque de données couvrant une portion réduite de la Wallonie, puis, plus tard, à la province de Liège, puis, encore plus tard, à une portion congrue de la province de Liège, correspondant à la couverture d'une seule feuille de la Carte topographique, ce qui, à ce stade, ne nous satisfaisait plus. Nous avons donc, cessant de tableur sur l'éventualité d'une collaboration fructueuse avec l'IGN, décidé de relever nous-même le contenu toponymique de la Carte topographique, mais de restreindre cette tâche à une zone que nous fussions raisonnablement en mesure de traiter avec les moyens du bord dans un délai de court terme (deux ans), soit, dans l'ordre des choses, à la seule province de Liège, dont l'étude fut dès lors appelée à constituer le prototype d'une série qui, une fois continuée puis achevée, inclurait les provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Luxembourg, de Namur, et la région Bruxelles-Capitale.

3. Travaux effectués

Il a d'abord été convenu de recentrer le projet sur la toponymie de la province de Liège, où nous avons notre poste, étant affilié en qualité de chercheur post-doctoral et sous la direction de la promotrice du projet, Mme Marie-Guy Boutier, à l'équipe Linguistique du français et dialectologie wallonne de l'Université de Liège. L'accès rapide à la documentation traitant de toponymes liégeois, aisément disponible dans les fonds

documentaires de l'Université de Liège, et l'intention d'établir un prototype du projet d'ensemble consacré à une partie du terrain d'étude seulement, en préalable à une extension des opérations au reste du domaine belgoroman, nous ont ainsi conduit à privilégier l'édition des documents toponymiques de la province de Liège. La forme à laquelle nous destinons le travail fini est celle d'une structure lexicographique de type dictionnaire, assortie de plusieurs index, et à laquelle nous donnons provisoirement le titre de *Dictionnaire toponymique de la Belgique romane. I. Province de Liège*. Les travaux déjà effectués sont de quatre ordres :

3.1. DÉPOUILLEMENT DES FEUILLES FORMANT LA SÉRIE NUMÉRIQUE À UN 20000^e DE LA CARTE TOPOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE

L'extraction des données toponymiques portées sur ces feuilles, dans la limite des secteurs couvrant les communes de la province de Liège situées dans la région de langue française, nous a conduit à l'examen d'une trentaine de feuilles, représentant un territoire d'environ 4 800 km², et à la cueillette exhaustive de données toponymiques (signifiants, référents).

Il a été procédé feuille par feuille et, au sein de chaque feuille, quadrant kilométrique par quadrant kilométrique, c'est-à-dire pour chaque zone formant un carré d'un kilomètre de côté (soit 5 cm sur la Carte topographique) délimité par les lignes horizontales et verticales constituant le quadrillage violet figurant sur les différentes feuilles de la Carte et correspondant au système de coordonnées de la transverse universelle de Mercator.

En préalable à l'extraction des données toponymiques, nous avons dénombré, pour chaque groupe de quadrants organisés en colonne (donc de même abscisse), puis perpendiculairement, pour chaque groupe de quadrants organisés en rangée (donc de même ordonnée), les toponymes portés sur la Carte : soit un double décompte, vertical et horizontal, afin de nous prémunir contre tout risque d'ommission dans l'extraction des données.

Le nombre de toponymes extraits à partir des quelque trente feuilles exploitées varie, pour chaque feuille, entre 1 (pour la feuille Maffe/Somme-Leuze) et 52 (pour la feuille Verlaine/Saint-Georges-sur-Meuse). L'extraction a produit un total de 7200 toponymes environ.

3.2. INTÉGRATION DES DONNÉES TOPONYMIQUES EXTRAITES DE LA CARTE TOPOGRAPHIQUE À UNE STRUCTURE LEXICOGRAPHIQUE PRIMAIRE

Les données extraites à l'étape précédente ont été intégrées à une structure lexicographique combinant trois types d'unités structurelles :

(1) des articles, au nombre d'environ 7200, traitant d'unités toponymiques sous des entrées composant une nomenclature sélectionnée en vertu de la condition suivante : que les toponymes correspondant à ces entrées soient, dans la limite des secteurs couvrant les communes de la province de Liège situées dans la région de langue française, portés sur les feuilles formant la série numérique à un 20000^e de la Carte topographique de la Belgique ;

(2) des entrées, correspondant aux lemmes traités dans les articles et constitués de formes graphiques conformes aux écritures toponymiques relevés sur la Carte topographique ;

(3) une première rubrique, *données cartographiques*, obligatoire, subdivisée en quatre sous-rubriques : *écriture toponymique*, *catégorie référentielle*, *localisation du référent toponymique*, *source cartographique*.

3.3. SÉLECTION DE LA DOCUMENTATION TOPONYMIQUE

Nous avons retenu, parmi « les travaux de toponymie wallonne cités dans les bibliographies de référence » (*Germain & Toussaint 1975*, *Germain 1985*, *Germain 2003*, *Germain & Toussaint 2011*), et conformément à notre objectif « [d'accorder] la priorité des recherches aux travaux reconnus pour leurs

qualités, et de dépouiller également les travaux inédits que constituent, parmi les mémoires de licence, ceux qui répondent à la même exigence de qualité », et en nous limitant aux travaux de toponymie wallonne et liégeoise⁽²⁾, environ 150 études, dont un nombre important ont été conçues comme des monographies communales répondant à la structure-type des glossaires toponymiques. Elles se répartissent entre des mémoires de licence, inédits (Bonjean, Degueldre, Delhaes, Delincé, Devlaeminck, Gabriel, Georis, Grégoire, Hardy, Herkens, Ista, Jodogne, Kaye, Lanneau, Lemoine, Lizin, Matagne, Neuprez, Otten, Roland, Rosière, Simar, Thierie, Thomas, Tilman, Toussaint, Vandermeulen, Vitrier, Wansart, Willems), des articles de revue (Baguette, Balle, Bastin, Herbillon, Joachim, Remacle, Renard, Toussaint, Vannérus, Vincent, Willems, Yans) et des fascicules monographiques (Herbillon, Lejeune).

3.4. DÉPOUILLEMENT

DE LA DOCUMENTATION TOPONYMIQUE

Le dépouillement des 150 études retenues à l'étape précédente a permis d'identifier, parmi les 7200 toponymes relevés sur la Carte topographique, ceux qui font l'objet d'une étude de référence. Ils représentent environ trente pour cent du corpus.

4. Opérations en cours

4.1. ÉLABORATION D'UNE STRUCTURE LEXICOGRAPHIQUE APPROFONDIE

À ce stade de la recherche, les données toponymiques extraites des études de référence sont prêtes à être ajoutées à la structure lexicographique primaire ; l'organisation de cette structure va donc se compliquer et son contenu s'étoffer. Il importait dès

(2) C'est-à-dire aux travaux portant sur la toponymie de localités situées à l'intersection du domaine wallon et de la province de Liège, excluant donc celles qui, dans la province de Liège, ne ressortissent pas au domaine wallon, et celles qui, dans le domaine wallon, n'appartiennent pas à la province de Liège.

lors, parvenu à ce moment des opérations, de régler l'ensemble de la structure en la dotant d'un programme lexicographique, c'est-à-dire d'un cahier des charges stipulant, point par point, les normes lexicographiques sur lesquelles doivent reposer l'ensemble de la structure et ses différentes unités constitutives (articles, entrées, rubriques et sous-rubriques obligatoires, rubriques et sous-rubriques facultatives), à tous niveaux d'organisation : nomenclature, macrostructure, mésostructure, microstructure. Ce programme lexicographique se développe sur environ 150 paragraphes numérotés et s'accompagne, en annexe, de plusieurs *clefs*, inventoriant et résolvant, en les développant et les expliquant, les différentes écritures ou dénominations conventionnelles employées dans les articles : sigles bibliographiques, sigles cartographiques, noms de catégories référentielles, sigles communaux, etc. Ce programme et ces clefs, qui nous ne reproduisons pas ici, formeront, dans le travail fini, la matière d'un chapitre introductif.

4.2. INTÉGRATION DES DONNÉES

Les données toponymiques recueillies chez les auteurs sont intégrées à cette structure approfondie. Ce travail de longue haleine mobilise l'essentiel de nos efforts présents.

4.3. AJUSTEMENTS PONCTUELS DU PROGRAMME LEXICOGRAPHIQUE

Au fur et à mesure des progrès de l'intégration des données toponymiques, certains ajustements sont apportés au programme lexicographique, afin de prendre en ligne de compte les cas de figure qui n'ont pas été prévus lors de son établissement initial.

4.4. PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS FINALES

Une fois la rédaction des articles achevée (et d'éventuels dégroupements ou regroupements mis en œuvre), nous doterons

le *Dictionnaire* de plusieurs index thématiques. Il est apparu qu'en sus des trois index secondaires décrits dans le projet initial, il importait de construire un index supplémentaire, regroupant les mots typographiques contenus dans les entrées du *Dictionnaire* et renvoyant aux entrées correspondantes. Par *mot typographique*, nous entendons toute unité typographique délimitée par une espace, une apostrophe ou un trait d'union. Les mots typographiques les moins pertinents, soit au point de vue sémantique, soit en raison de la surabondance des relations de renvoi indexical de mot à entrée, c'est-à-dire des mots tels que l'article défini, les prépositions et les connecteurs, se verront exclus de cet index et délogés dans une liste d'exclusion où ils seront inventoriés, mais sans renvoi aux entrées. Il restera enfin à préparer les épreuves en vue d'une publication du *Dictionnaire* sur papier.

5. Éléments de la microstructure : définitions et principes généraux

Les articles du *Dictionnaire* traitent d'unités toponymiques sous des entrées composant une nomenclature sélectionnée en vertu de la condition suivante, que nous rappelons : « que les toponymes correspondant à ces entrées soient, dans la limite des secteurs couvrant les communes de la province de Liège situées dans la région de langue française, portés sur les feuilles formant la série numérique à un 20 000^e de la Carte topographique de la Belgique ». Une unité toponymique est définie comme la relation biunivoque entre une expression et un contenu, et, spécialement, entre l'expression d'un lieu et le lieu désigné par cette expression. Cette expression, ou *signifiant toponymique*, se présente généralement sous plusieurs formes entretenant entre elles des rapports d'équivalence : formes orales et formes écrites, sur la base d'une desquelles est établi le lemme placé en vedette dans chaque entrée d'article. Le lieu ainsi dénommé, ou *référent toponymique*, réunit des attributs qui, au plan de la substance du contenu, le singularisent par rapport à tous les autres lieux, mais qui, au plan de la forme du contenu, le rattachent à d'autres

lieux de même nature comme membre, aux côtés d'eux, d'une même catégorie référentielle.

Chaque article réunit derrière une entrée (5.1.) l'ensemble des informations relatives à un toponyme. Ces informations sont présentées dans un ordre déterminé et sont organisées en quatre rubriques subdivisées en douze sous-rubriques, obligatoires ou facultatives selon le cas : *données cartographiques* (5.2) ; *écriture toponymique* ; *catégorie référentielle* ; *localisation du référent toponymique* ; *source cartographique* ; *signifiant toponymique* (5.3.) ; *témoignage oral* ; *attestation écrite* ; *remarque sur la forme* ; *référent toponymique* (5.4.) ; *ancienne commune* ; *expression référentielle* ; *formation toponymique* (5.5.) ; *morphologie* ; *étymologie* ; *étiologie*.

5.1. ENTRÉE (A)

L'entrée correspond au lemme du toponyme traité dans l'article. Le lemme est constitué de la forme graphique du signifiant toponymique ; celle-ci se conforme à l'écriture toponymique, généralement de code français, relevée sur la Carte topographique. Dans la procédure de lemmatisation à laquelle elles sont soumises, les écritures toponymiques relevées sur la Carte topographique voient leur typographie simplifiée et se voient, si tant est qu'elles comportent des éléments abrégés, développées.

5.2. DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

Les données cartographiques comprennent l'écriture toponymique, la catégorie référentielle à laquelle se rattache le référent toponymique, la localisation du référent toponymique et la source cartographique ; chacune de ces données fait l'objet d'une sous-rubrique.

Écriture toponymique (b)

L'écriture toponymique est la forme graphique du toponyme telle qu'elle apparaît sur la Carte topographique. Si cette forme

comporte des éléments abrégés, ceux-ci sont donnés en l'état, sans développement.

Catégorie référentielle (c)

La catégorie référentielle à laquelle se rattache le toponyme est déterminée sur la base d'une lecture littérale de la Carte topographique, légende à l'appui. Le nom de la catégorie à laquelle se rattache le référent toponymique est sélectionné d'après les attributs que la lecture littérale de la Carte, légende à l'appui, incite à assigner au référent. Le nom de la catégorie référentielle se conforme généralement aux désignations fournies par la légende (exemples : *lieu-dit* ; *quartier urbain secondaire* ; *perte ou captage*). Toutefois, lorsque ces désignations présentent des incohérences ou des ambiguïtés, elles se voient substituer des expressions non équivoques (exemples : **réserve naturelle* ; **bois à peuplement multiple*).

Localisation du référent toponymique (d)

On localise le référent toponymique par rapport au territoire de la commune fusionnée (ou, exceptionnellement, de la commune non fusionnée, dans le cas des communes d'Aubel, Olne, Saint-Georges-sur-Meuse et Spa, qui, contrairement à toutes les autres communes de la province de Liège comprises dans la région de langue française, n'ont pas connu de fusion à date récente) avec lequel, au vu de la Carte topographique, il entre en relation d'interspatialité, en donnant le nom de la commune dont le territoire est ainsi relié. La localisation du référent toponymique répond à la procédure suivante : (1) si le référent toponymique est représenté sur la Carte topographique par un figuré ponctuel, il est localisé par rapport au territoire communal dont la représentation cartographique emboîte ce figuré ; (2) si le référent toponymique n'est pas représenté sur la Carte topographique par un figuré ponctuel, il est localisé par rapport au territoire communal dont la représentation cartographique emboîte la première lettre de l'écriture toponymique qui le

désigne et, particulièrement, le point le plus bas et, subsidiairement, le plus à gauche de l'œil de cette lettre.

Source cartographique (e)

On donne le sigle de la feuille de la Carte topographique sur laquelle est portée l'écriture toponymique, puis la référence du quadrant kilométrique dans les limites duquel la première lettre de cette écriture et, particulièrement, le point le plus bas et, subsidiairement, le plus à gauche de l'œil de cette lettre se trouvent inscrits. L'identification du quadrant se fonde sur le système de coordonnées de la transverse universelle de Mercator, représentées par un quadrillage violet sur l'ensemble des feuilles exploitées (à l'exception notable de la feuille IGN 49/7-8). La formulation des coordonnées du quadrant est annoncée par la lettre *q* ; celle-ci est suivie (1) d'une espace et du numéro identifiant le fuseau dans lequel le quadrant se situe, (2) d'une espace et de la lettre identifiant la bande dans laquelle le quadrant se situe, (3) d'une espace et d'un premier nombre exprimant l'abscisse du côté occidental du quadrant, enfin, (4), d'une espace et d'un second nombre exprimant l'ordonnée du côté méridional du quadrant. La feuille IGN 49/7-8 de la Carte topographique fait exception, puisqu'elle ne comporte pas de quadrillage géodésique. Les amorces de quadrillage kilométrique du canevas Lambert étant cependant portées en marge, il est possible de dessiner sur la feuille un quadrillage formé de quadrants kilométriques, ou d'en imaginer le dessin. C'est par rapport à ces quadrants qu'on se propose, en recourant à une formulation adaptée, de situer les écritures toponymiques portées sur cette feuille.

5.3. SIGNIFIANT TOPONYMIQUE

Le signifiant toponymique se présente sous une forme orale de code wallon, révélée par le témoignage d'un ou de plusieurs informateurs, et sous une ou plusieurs formes écrites, attestations recueillies par l'investigation philologique. Ces deux

catégories d'informations, produites par deux formes d'enquête de terrain (sur le terrain proprement dit, c'est-à-dire auprès des informateurs et sur les lieux, d'une part ; dans les dépôts d'archives, d'autre part) se répartissent entre deux sous-rubriques : *témoignage oral* et *attestation écrite*.

Témoignage oral (f)

La forme orale et wallonne du toponyme est donnée dans une sémie substitutive, sous une forme graphique établie par l'auteur et, généralement, calée sur l'usage transcriptif appelé *orthographe Feller*, "parallèle à l'orthographe française, mais beaucoup plus phonétique, en ce sens que, sans recourir à des complications typographiques, [il] vise à reproduire fidèlement la prononciation réelle" (ALW I, 19-21). Cette forme est suivie d'un sigle renvoyant à l'étude de référence à laquelle elle a été reprise, et de la date de cette étude.

Attestation écrite (g)

Chacune des attestations écrites recueillies par l'auteur au cours de ses investigations philologiques combine une forme écrite à une datation. Lorsque l'auteur intègre une forme écrite du signifiant toponymique à son contexte syntaxique, ce dernier est cité dans les limites du constituant prépositionnel ou substantival auquel le toponyme se rattache comme dépendant.

Remarque sur la forme (h)

On mentionne ici toute remarque que l'auteur formule au sujet du signifiant toponymique, si cette remarque ne peut-être intégrée à l'une des deux sous-rubriques précédentes.

5.4. RÉFÉRENT TOPONYMIQUE

La description du référent toponymique s'effectue sur deux plans : on le situe d'abord par rapport à l'ancienne commune ou

à la commune non fusionnée (dans le cas d'Aubel, Olne, Saint-Georges-sur-Meuse et Spa) avec le territoire de laquelle il entre en relation d'interspatialité, puis on le définit plus précisément en citant une expression référentielle décrivant l'un, plusieurs ou l'ensemble de ses attributs. Ces deux catégories d'informations se répartissent entre deux sous-rubriques : *ancienne commune* et *expression référentielle*.

Ancienne commune (i)

On localise le référent toponymique par rapport au territoire de la commune avant fusion ou non fusionnée avec lequel il entre, selon l'auteur, en relation d'interspatialité, en donnant le sigle identifiant la commune dont le territoire est ainsi relié : en effet, "les [anciennes] communes de la Belgique romane sont dotées d'un sigle constitué par une ou deux lettres (l'initiale du nom du chef-lieu de l'arrondissement administratif, suivie, au besoin, par une autre lettre de ce même nom, d'ordinaire la seconde) et par un chiffre (le numéro d'ordre de la commune dans son arrondissement) [;] pour le canton de Malmédy, les communes sont dotées d'un sigle semblable" (ALW 1, 21). Dans la synchronie actuelle, 331 communes siglées se situent à l'intersection des territoires de la province de Liège et de la région de langue française (1 sigle à préfixe *B*, pour la région de Bastogne ; 78 sigles à préfixe *H*, pour la région de Huy ; 119 sigles à préfixe *L*, pour la région de Liège ; 1 sigle à préfixe *Ma*, pour la région de Marche ; 6 sigles à préfixe *My*, pour la région de Malmédy ; 51 sigles à préfixe *Ve*, pour la région de Verviers ; 75 sigles à préfixe *W*, pour la région de Waremme) – cf. *Remouchamps* 1935, 221-222, 230, 233-237, 238, 247-249. Parmi ces 331 communes (nombre qui correspond à un inventaire arrêté en 1926 – cf. *Remouchamps* 1935, 212), 327, qui ont été engagées dans divers processus de fusion communale entre 1926 et aujourd'hui, se dénoncent comme d'*anciennes* communes. Seules quatre ont échappé à la fusion (Aubel, Olne, Saint-Georges-sur-Meuse et Spa).

Expression référentielle (j)

On cite l'expression référentielle qu'emploie l'auteur pour décrire le référent toponymique (exemples : DÉPRESSION DE TERRAIN entre H[ognoul] et Fooz ; HAMEAU de la rive g[auche], au NO d'Esneux, situé sur un plateau dominant la vallée de l'Ourthe, le *fond d' martin* et le *fond d' mari*). L'expression référentielle au moyen de laquelle le référent toponymique est décrit se rattache généralement à une structure syntaxique du type des constituants substantivaux, comprenant une tête dont le signifié est soit « lieu », soit subordonné sous « lieu », et dont dépendent éventuellement un article, un déterminant démonstratif, un adjectif, un constituant prépositionnel, une relative postnominale par rapport à laquelle la tête du constituant substantival fonctionne comme nom de domaine, etc. Ces agencements, selon les diverses significations impliquées par les éléments entrant dans la formation du constituant substantival, composent des descriptions définies complètes, ou bien des descriptions définies incomplètes, ou bien des expressions déictiques, ou bien des descriptions indéfinies. Lorsque l'expression référentielle se rattache à un autre type de construction (un constituant verbal, notamment), on peut s'autoriser à transformer la construction en un constituant substantival sémantiquement équivalent, à charge de signaler les modifications par des crochets.

5.5. FORMATION TOPONYMIQUE

L'étude de la formation toponymique opère sur trois niveaux : celui de la morphologie, d'une part, lieu d'analyse des éléments entrant dans la formation du toponyme ; celui de l'étymologie, ensuite, lieu d'analyse des relations établies entre le toponyme ou ses éléments formateurs, d'une part, et les étymons dont ils constituent les issues ; celui de l'étiologie, enfin, lieu d'analyse des facteurs motivationnels justifiant l'attribution du toponyme ainsi formé au lieu qu'il dénomme. Ces trois catégories d'informations se répartissent entre trois sous-rubriques : *morphologie*, *étymologie* et *étiologie*.

Morphologie (k)

Chacun des formants toponymiques dégagés par l'analyse morphologique à laquelle le toponyme a été soumis est donné sous la forme employée par l'auteur (généralement, dans les travaux du type des glossaires, comme entrée) ; cette forme est, dans la mesure du possible, précédée d'une étiquette glottonymique et d'un marqueur d'usage, et suivie d'une indication de sa catégorie grammaticale, de son signifié et de sa filière étymologique.

Étymologie (l)

On cite tout développement étymologique de l'auteur dont le contenu ne peut être cité directement dans la sous-rubrique *morphologie*.

Étiologie (m)

On cite tout point d'étiologie consacré par l'auteur à l'analyse des liens de causalité unissant le signifié attaché au formant toponymique et le lieu dénommé. Si l'auteur donne une traduction littérale en français du toponyme ou d'un formant toponymique, on la cite aussi (cette traduction se dénonce comme une formulation naïve des liens de causalité mais ne vaut pas moins, même implicitement, explication).

6. ARTICLES-TYPES

Nous reproduisons ci-dessous, à titre d'exemple, les articles traitant de *Ferme du Bois Saint-Remacle* et de *Sécheval* :

F[ER]ME DU BOIS S[AIN]T-REMACLE *Fme du Bois St-Remacle* bâtiment public, d'intérêt général ou remarquable, Flémalle (IGN 41/7-8 q 31 U 671 5609).

SÉCHEVAL *Sécheval* village, hameau ou quartier urbain principal, Aywaille (IGN 49/3-4 q 31 U 693 5596). **I.** Wall.

Sètchevå (HardySougné 48 *s.v. vâ* : 1996) ; 1458 *en*

secheval, 1523 *en septheval*, 1528 *secheval*, 1529 *Secqwa*, 1569 *en lieu appelé Setcheval*, 1577 *en seichewaulx*, *Sechewaulx*, 1583 *en sechewauw*, *Secewaux*, 1698 *en [lieu dit] Secheval*, 1701 *en Segneau*, 1702 *en Segneaux*, 1750 *en [lieu dit] Secheveau*. **2.** L 119 ; 1750 "[ressortissant à la juridiction de Remouchamps]", 1996 'HAMEAU'. **3.** Wall. *vâ* s.f. « val » < lat. *vallis* (= GasparFosse 9), wall. *sètch*, -e adj. « sec » (41) ; "le val sec, asséché" (48), { 'ce [lieu] tire son nom du fait que les nombreux ruisseaux qui dévalent les versants en amont disparaissent dans des chantoires avant d'arriver au hameau, le laissant exempt de tout cours d'eau en surface[;] de ce fait, cette vallée s'est aussi appelée *le val des chantoires*[;] notons que l'étymologie populaire tend fréquemment à faire de ce lieu celui des *sèt dj'vâs*, des "sept chevaux" }.

Les choix syntagmatiques et typographiques qui président à l'organisation de ces deux articles, à l'image de tous leurs congénères, sont réglés en détail dans le programme lexicographique. Nous n'expliquons ici, de manière très sommaire, que les plus importants d'entre eux.

(1) Chacune des trois rubriques facultatives (*signifiant toponymique*, *référent toponymique*, *formation toponymique*) se voit assigner un numéro d'ordre qui, en cas de défaillance du contenu de l'une ou de plusieurs de ces rubriques, permet une identification immédiate du contenu de la rubrique ou des rubriques non défaillantes. Cette numérotation est généralisée ; elle s'étend aux articles dont toutes les rubriques facultatives sont garnies. La rubrique *signifiant toponymique*, la rubrique *référent toponymique* et la rubrique *formation toponymique* portent respectivement les numéros 1, 2 et 3.

(2) Les guillemets (gauche : «, droit : ») encadrent l'expression d'un signifié. Les guillemets-apostrophes (gauche : ', droit : ') encadrent toute citation extraite d'une étude ou d'un ouvrage comptant au nombre des références bibliographiques primaires (c'est-à-dire au nombre des 150 études dépouillées par nos soins). Les éléments extraits de manière ponctuelle (témoignages oraux, attestations écrites, traduction motivante, etc.) ou

reliés, dans l'article, à un mode de présentation analytique (rattachement morphologique, filière étymologique) ne sont pas considérés comme des citations et ne sont donc pas encadrés par des guillemets. Les guillemets-apostrophes doubles (gauche : “, droite : ”) encadrent toute expression citée par l'auteur d'une étude ou d'un ouvrage comptant au nombre des références bibliographiques primaires, mais prise par cet auteur primaire à un autre auteur ou dans une source philologique. Les guillemets anglais (") encadrent, dans la sous-rubrique *étiologie*, une traduction motivante.

(3) Les parenthèses sont employées (1) pour encadrer les expressions renvoyant à des références bibliographiques ou à des sources cartographiques, (2) dans des citations qui contiennent déjà des expressions parenthésées, (3) comme substitut de crochets dans des citations, sauf si les crochets encadrent une notation phonétique, (4) dans l'indication d'une filière étymologique, pour signaler une ellipse. Les crochets sont employés pour signaler (1) des restitutions d'éléments abrégés, (2) des restitutions d'éléments passés sous ellipse, (3) des substitutions grammaticales, des substitutions lexicales, des troncatures ou des ajouts dans des citations, (4) des précisions ponctuelles au sujet d'une forme. Les accolades (gauche : {, droite : }) sont employées pour encadrer un commentaire étiologique.

(4) Lorsque l'auteur d'une étude comptant au nombre des références bibliographiques primaires se réfère à un autre auteur, on renvoie vers cet auteur secondaire par une référence (1) énoncée à la suite de la référence primaire, (2) introduite par une flèche vers la droite (\rightarrow) et conforme au format de citation employés par l'auteur primaire. Si ce dernier se réfère à un auteur secondaire pour exprimer un désaccord, la flèche vers la droite se voit subsituer le symbole *non égal à* (\neq) ; en revanche, s'il s'accorde à son point de vue, la flèche se voit subsituer le symbole *égal à* ($=$).

(5) À chacun des éléments d'information contenus dans la partie de l'article située après le premier renvoi à une référence bibliographique primaire s'attache un renvoi à une

référence bibliographique primaire, pour autant qu'il diffère du renvoi précédent ; s'il n'en diffère pas, il est passé sous ellipse ; s'il n'en diffère que par la page ou l'entrée, la page ou l'entrée sont seules mentionnées, le sigle de l'étude est passé sous ellipse ; s'il en diffère complètement, il est énoncé sans ellipse, dans une formulation qui intègre le sigle identifiant l'étude à un format de citation déterminé (page[s], article, etc.).

On observe que le premier de ces deux articles est réduit aux seules entrée, rubrique et sous-rubriques obligatoires, signalées par les lettres *a*, *b*, *c*, *d* et *e* composées en indice, la documentation toponymique que nous avons dépouillée ne prenant pas en ligne de compte le toponyme *Ferme du Bois Saint-Remacle* et les seuls informations dont nous disposons à son sujet se réduisant aux données produites par l'exploitation de la Carte topographique ; que le second d'entre eux, en revanche, combine aux éléments obligatoires divers éléments supplémentaires, recueillis dans la documentation (et signalés par les lettres *f*, *g*, *i*, *j*, *k* et *m* composées en indice) :

^a**F[ER]ME DU BOIS S[AIN]T-REMACLE** ^b*Fme du Bois St-Remacle* ^cbâtiment public, d'intérêt général ou remarquable, ^dFlémalle ^e(IGN 41/7-8 q 31 U 671 5609).

^a**SÉCHEVAL** ^b*Sécheval* ^cvillage, hameau ou quartier urbain principal, ^dAywaille ^e(IGN 49/3-4 q 31 U 693 5596). **1.** ^fWall. *Sètchevâ* (HardySougné 48 s.v. *vâ* : 1996) ; ^g1458 *en sechevail*, 1523 *en septheval*, 1528 *secheval*, 1529 *Secqwa*, 1569 *en lieu appelé Setcheval*, 1577 *en seichewaulx*, *Sechevailx*, 1583 *en sechewauw*, *Secewaux*, 1698 *en [lieu dit] Secheval*, 1701 *en Segneau*, 1702 *en Segneaux*, 1750 *en [lieu dit] Secheveau*. **2.** ^jL 119 ; ^j1750 "[ressortissant à la] juridiction de Remouchamps", 1996 'HAMEAU'. **3.** ^kWall. *vâ* s.f. « val » < lat. *vallis* (= Gaspar-Fosse 9), wall. *sètch*, *-e* adj. « sec » (41) ; ^m"le val sec, asséché" (48), {'ce [lieu] tire son nom du fait que les nombreux ruisseaux qui dévalent les versants en amont disparaissent dans des chantoires avant d'arriver au hameau, le laissant exempt de tout cours d'eau en surface[;] de ce fait, cette vallée s'est aussi appelée *le val des chantoires*[;] notons que l'étymologie populaire tend

fréquemment à faire de ce lieu celui des *sèt' dj'vâs*, des "sept chevaux"}.

Voici deux clefs de lecture :

(1) Le toponyme *Ferme du Bois Saint-Remacle*, donné sous la forme *Fme du Bois St-Remacle* sur la Carte topographique, réfère, pour autant qu'on puisse en juger d'après une lecture littérale de la Carte, légende à l'appui, à un bâtiment public, d'intérêt général ou remarquable, situé, ainsi que la représentation sur la Carte en témoigne, dans les limites du territoire de Flémalle, commune fusionnée ; ce toponyme est porté sur la feuille IGN 41/7-8 (= Institut Géographique National/Nationaal Geografisch Instituut, 2000 : *Carte topographique de Belgique/Topografische kaart van België. 1 : 20 000. Verlaine/Saint-Georges-sur-Meuse*, 41/7-8, Bruxelles/Brussel, Institut Géographique National/Nationaal Geografisch Instituut) de la Carte au moyen d'une écriture dont la première lettre et, particulièrement, le point le plus bas et le plus à gauche de l'œil de cette lettre se trouvent inscrits dans le quadrant kilométrique 31 U 671 5609.

(2) Le toponyme *Sécheval*, donné sous cette forme sur la Carte topographique, réfère, pour autant qu'on puisse en juger d'après une lecture littérale de la Carte, légende à l'appui, à un village, à un hameau ou à un quartier urbain principal ; ce toponyme est porté sur la feuille IGN 49/3-4 (= Institut Géographique National/Nationaal Geografisch Instituut, 2001 : *Carte topographique de Belgique/Topografische kaart van België. 1 : 20 000. Aywaille/Spa*, 49/3-4, Bruxelles/Brussel, Institut Géographique National/Nationaal Geografisch Instituut) de la Carte au moyen d'une écriture dont la première lettre et, particulièrement, le point le plus bas et le plus à gauche de l'œil de cette lettre se trouvent inscrits dans le quadrant kilométrique 31 U 693 5596 et emboîtés dans la représentation du territoire d'Aywaille, commune fusionnée. Il a pour corrélat wallon la forme orale *Sètchevâ*, dont le témoignage a été recueilli par HardySougné (= Hardy (Philippe), 1996. *Toponymie des anciennes communes de Sougné-Remouchamps (L 119) et d'Aywaille (L 118)*, mémoire de licence (Philologie romane),

Université de Liège) et publié dans une étude datant de 1996, à la page 48 de cette étude, sous l'entrée *vâ*. Le même auteur, *ibidem*, donne pour attestations écrites de ce toponyme, citées ici dans l'ordre chronologique croissant des sources, *en sechevail* (dans une source de 1458), *en septheval* (1523), *secheval* (1528), *Secqwa* (1529), *en lieu appelé Setcheval* (1569), *en seichewaulx* et *Sechevailx* (1577), *en sechewauw* et *Secewaux* (1583), *en [lieu dit] Secheval* (1698), *en Segneau* (1701), *en Segneaux* (1702) et *en [lieu dit] Secheveau* (1750). Le même auteur, *ibidem*, relie le référent de ce toponyme au territoire de la commune avant fusion porteuse du sigle L 119 (= Sougné-Remouchamps) ; de la source de 1750 que le même auteur, *ibidem*, avait précédemment convoquée pour l'établissement des attestations, l'on tire une information au sujet de l'identité du référent : celui-ci ressortissait, en 1750, à la "juridiction de Remouchamps" ; le même auteur, *ibidem*, le décrit en 1996 comme un 'HAMEAU' (nous composons *hameau* en petites capitales pour souligner qu'il s'agit ici d'un nom de domaine, c'est-à-dire d'un substantif propre à désigner la catégorie référentielle subsumant le référent du toponyme étudié : ce référent appartient à la catégorie des hameaux). L'auteur, analyse le toponyme comme formé (1 : *ibidem*) de wall. *vâ*, substantif féminin, signifiant « val », élément dont il postule le rattachement à lat. *vallis*, reprenant à son compte une analyse de GasparFosse (= Gaspar (Charles), 1955. *Les lieux-dits de la commune de Fosse*, Liège, Michiels, p. 9), et (2 : p. 41) de wall. *sêch*, *-e*, adjectif, signifiant « sec » ; il glose, p. 48, ce toponyme par « le val sec, asséché », ce qu'il explique, plus en détail, dans le commentaire qui suit, en prenant appui (1) sur l'examen géomorphologique auquel il soumet le référent du toponyme ('les nombreux ruisseaux qui dévalent les versants en amont disparaissent dans des chantoires avant d'arriver au hameau, le laissant exempt de tout cours d'eau en surface'), (2) sur l'étiologie d'un ancien toponyme référent à la vallée dans laquelle s'inscrit ce hameau ('*le val des chantoires*'), avant de signaler, au passage, une étiologie procédant d'une étymologie populaire et conduisant à gloser le toponyme par « sept chevaux ».

7. Conclusion

Les unités toponymiques s'analysent classiquement comme membres d'une classe de signes linguistiques associant des signifiants (les formes toponymiques) à des référents (les lieux désignés par ces formes) et à des signifiés (dégagés à l'issue d'une analyse morphologique des signifiants, envisagés comme des constituants). Dans ce cadre, l'analyse approfondie d'un toponyme s'articule sur un questionnement multiple : (1) Quelles sont les formes orales de ce toponyme ? (2) Quelles sont ses formes écrites ? (3) À quel lieu réfère-t-il ? (4) Quels éléments entrent-ils dans la formation du constituant toponymique ? (5) Compte tenu du sens attaché à ces éléments formateurs, compte tenu du contexte socio-historique dans lequel le toponyme a été formé, et compte tenu des attributs du lieu dénommé, en vertu de quelles causes peut-on expliquer l'attribution de ce toponyme à ce lieu ?

Or, dans la pratique des toponymistes liégeois et, spécialement, des auteurs de glossaires microtoponymiques communaux (de la première moitié du 20^e siècle au début du 21^e siècle), l'importance portée à chacune de ces questions est soumise à une variation considérable et les réponses qui fondent l'analyse des auteurs n'épuisent pas toujours entièrement ce questionnement. La comparaison de leurs travaux montre que, dans l'ensemble, la pratique monographique liégeoise, déséquilibrée, se caractérise par deux co-dominantes : la première, *philologisante*, accorde à la deuxième question un intérêt élevé ; la seconde, *étymologisante*, prête à la quatrième question une importance particulière. Les autres questions, pourtant non moins cruciales, sont quelquefois négligées, voire ignorées.

Dans le second des deux exemples d'article-type que nous avons présentés ci-dessus, l'auteur répond à chacune de ces cinq questions, mais de manière plus ou moins pénétrante : la question du référent est effleurée (du lieu référé par *Sécheval*, tout au plus nous apprend-il qu'il s'agissait en 1996 d'un hameau et que le lieu préfigurant ce hameau relevait, en 1750, du ressort

de Remouchamps ; mais nous n'apprenons rien de la physionomie de ce hameau ni de l'histoire continue du lieu portant le nom de *Sécheval*) ; quant à l'analyse morphologique à laquelle il soumet la forme de ce toponyme, elle n'est pas complète (il n'explique ni la nature du rapport syntaxique reliant les deux éléments formateurs, ni l'absence de l'article défini dans le champ de dépendance de ce qui devrait s'analyser comme la tête d'un constituant substantival, *vå*).

Aucun des auteurs convoqués pour l'établissement de la documentation sur laquelle nous appuyons les articles de notre dictionnaire n'apporte à ces cinq questions le même ordre de réponse, ni même ne répond toujours à chacune d'entre elles. C'est en comparant ces multiples syncrasies et en les réduisant à quelques dénominateurs que nous pensons être parvenu à doter la forme de chaque article d'une structure unitaire et à exprimer son contenu dans une formulation homogène, sans rien déperdre des informations, si disparates soient-elles, prises aux différents auteurs. Le travail fini devra, à tout le moins, être jugé sur cette prétention.

Bibliographie

- ALW = Remacle (Louis) *et al.*, 1953-. *Atlas linguistique de la Wallonie. Tableau géographique des parlers de la Belgique romane*, Liège, Vailant-Carmanne/Université de Liège.
- BAYOT, Alphonse, 1935 : « La forme des lieux dits sur la carte au 40.000^e de l'Institut Cartographique Militaire. Planche 46, région de Charleroi », *Bulletin de la Commission royale de toponymie & dialectologie* 9, 71-119.
- BOUTIER, Marie-Guy, 1995 (1) : Boutier (Marie-Guy), 1995. « Französische Skriptaformen I. Wallonie »/« Les scriptae françaises I. Wallonie », in : Holtus, Günter *et al.* (éd.) : *Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL)*, Tübingen, Niemeyer, 2/2, 290-300.
- BOUTIER, Marie-Guy, 1995 (2) : « Une approche lexicographique en onomastique : le glossaire toponymique, à propos d'un ouvrage récent de Louis Remacle », *Nouvelle revue d'onomastique* 19-20, 189-196.

- BOUTIER, Marie-Guy, 2003 : « À la recherche d'une langue perdue », *Bulletin de la Commission royale de toponymie & dialectologie* 75, 173-199.
- FELLER, Jules, 1927 : « La toponymie wallonne », *Bulletin de la Commission royale de toponymie & dialectologie* 1, 1-5.
- GERMAIN, Jean, 1982 : « Les travaux de micro-toponymie en Wallonie », in : Taverdet, Gérard (éd.) : *L'Onomastique, témoin des langues disparues*, actes du Colloque d'onomastique romane de Dijon (27-30 mai 1981), Dijon, 359-387.
- GERMAIN, Jean, 1985 : « Bibliographie toponymique des communes de Wallonie. 1976-1985 », *Bulletin de la Commission royale de toponymie & dialectologie* 58, 251-308.
- GERMAIN, Jean, 1997 : « Jean Haust et l'onomastique dialectale », *Les dialectes de Wallonie* 23-24, 289-298.
- GERMAIN, Jean, 2002 : « Vingt-cinq ans de dialectologie et d'onomastique wallonnes. 1976-2000 », *Bulletin de la Commission royale de toponymie & dialectologie* 73-74, 333-409.
- GERMAIN, Jean, 2003 : « Bibliographie toponymique des communes de Wallonie. 1986-2002 », *Bulletin de la Commission royale de toponymie & dialectologie* 75, 35-83.
- GERMAIN, Jean, TOUSSAINT, Régine, 1975 : « Bibliographie toponymique des communes de Wallonie jusqu'en 1975 », *Bulletin de la Commission royale de toponymie & dialectologie* 49, 139-267.
- GERMAIN, Jean, TOUSSAINT, Régine, 2011 : *Les études toponymiques et microtoponymiques en Wallonie. Bibliographie rétrospective*, vol. 25 des Mémoires de la Commission royale de toponymie et de dialectologie (section wallonne), Liège, Michiels.
- HAUST, Jean, 1940 : « Toponymie et dialecte. Notes de toponymie wallonne », *Bulletin de la Commission royale de toponymie & dialectologie* 14, 277-322.
- HAUST, Jean, 1940-1941 : *Enquête dialectale sur la toponymie wallonne*, Liège, Vaillant-Carmanne.
- HAUST, Jean, 1944 : « Toponymie et dialecte. Notes de toponymie wallonne (2^e série) », *Bulletin de la Commission royale de toponymie & dialectologie* 18, 381-399.
- PIERRET, Jean-Marie, 2002 : « La normalisation des toponymes figurant sur les cartes de l'Institut géographique national (I.G.N.) », *Les dialectes de Wallonie* 29-30, 211-230.

REMOUCHAMPS, J., 1935 : « Carte systématique de la Wallonie précédée d'une note sur la frontière linguistique et d'une double nomenclature des communes belges de langue romane », *Bulletin de la Commission royale de toponymie & dialectologie* 9, 211-271.

Jérémie DELORME
FNRS & Université de Liège